

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 13 octobre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 07 octobre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ, Mme Anne-Marie BONNERY

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : BUDGET PREVISIONNEL M22 - 2023

Conformément à l'article R. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles, et au décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004, les propositions budgétaires des services d'aide à domicile doivent, avant transmission au Conseil Départemental pour tarification, être préalablement votées par l'organe délibérant des établissements.

Le budget prévisionnel M22 pour l'exercice 2023 est présenté sur la base d'une activité prévisionnelle de 140 000 heures, et d'un tarif horaire de 27€.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé de voter par groupes fonctionnels :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 91 800€

Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 4 037 000€

Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 56 600€

Recettes :

Groupe I : produits de tarification : 3 713 500€

Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 471 900€

La section de fonctionnement s'équilibre à : 4 185 400€

Section d'investissement :

Emplois (dépenses) :

1518 : Provisions : 35 761,61€

Ressources :

102.22 : FCTVA : 7 564,08€

106.82 : Excédent affecté à l'investissement : 15 628,53€

28 : Amortissement des immobilisations : 12 569€

La section d'investissement s'équilibre à : 35 761,61€

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter les propositions budgétaires présentées en M22 et ses annexes telles que figurent sur les documents joints à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 24/10/22
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 24/10/22
(si transmission prévue par les textes)
**Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation**



Maître Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS